

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS243/2  
5 février 2002

(02-0537)

---

Original: anglais

## ÉTATS-UNIS – RÈGLES D'ORIGINE CONCERNANT LES TEXTILES ET LES VÊTEMENTS

### Demande de participation aux consultations

#### *Communication du Bangladesh*

La communication ci-après, datée du 31 janvier 2002, adressée par la Mission permanente du Bangladesh à la Mission permanente des États-Unis, à la Mission permanente de l'Inde et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

---

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la "Demande de consultations présentée par l'Inde" au sujet de la question "États-Unis – Règles d'origine concernant les textiles et les vêtements" (WT/DS243/1, G/L/507, G/RO/D/4) qui a été distribuée le 22 janvier 2002.

Conformément aux procédures énoncées à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le Bangladesh souhaite participer aux consultations.

Nous vous saurions gré de nous informer de la date et du lieu des consultations.

---